



Plan de surveillance collective *Aethina tumida*



Cette grande opération sanitaire nationale apicole est organisée par le SNA avec l'appui des structures apicoles départementales. La répartition de ces pièges a été établie selon le niveau de probabilité concernant l'introduction du coléoptère.

Zones d'implantation des ruchers équipés de pièges



Activation du réseau de surveillance collective nationale d'*Aethina tumida* du SNA

La FNOSAD et l'UNAF rejoignent la démarche



Bien que les modalités des contrôles réalisés à l'importation des reines et des essaims d'abeilles en provenance de pays où *Aethina tumida* est présent n'ont pas encore mis en évidence un risque d'introduction de celui-ci, et bien que les scientifiques estiment que les probabilités d'adaptation du petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida* sont très faibles, le Syndicat national d'apiculture a considéré nécessaire de lancer cette opération de grande envergure, compte tenu du dérèglement climatique.

Déjà soutenu par *L'Abeille de France*, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) et la Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales (FNOSAD) ont rejoint cette opération afin qu'un état des lieux de grande envergure soit réalisé sur le plus grand nombre de points du territoire national, y compris la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

Le choix des emplacements des ruchers pouvant accueillir les ruches sentinelles a été déterminé selon le risque potentiel d'une introduction locale. Les zones identifiées sont les zones portuaires, compte tenu des mouvements possibles de marchandises tels que les plants d'agrumes et fruits en provenance de régions du globe où le petit coléoptère de la ruche est présent. Les villes et agglomérations qui disposent de nombreuses jardineries et pépinières sont aussi des points de pénétration possibles. Ensuite, sur l'ensemble du territoire, un maillage de ruchers de surveillance sera lui aussi équipé de pièges, en insistant dans les zones à forte concentration de ruches, en période de transhumance.

Les syndicats et associations situés sur ces secteurs et zones indiquées sur la carte de la page précédente seront contactés par leurs structures nationales (FNOSAD, SNA, UNAF) afin de déterminer le nombre de pièges qui leur seront ensuite expédiés.



Le piège est glissé entre deux cadres, sur un film plastique.

Pose des pièges dans les ruches

Les pièges, à raison d'un piège par colonie, se présentent sous la forme de barquettes qu'il faut remplir d'huile de table. Pour que ces pièges puissent se retirer aisément et ne pas se casser en raison d'un cordon de propolis le ceinturant, il est conseillé de glisser entre le cadre et le piège un fin polyane plastique. Le positionnement du piège dans la ruche se fait plutôt en rive des cadres de couvain, du côté des réserves de miel.

Une grille de relevé des pièges sera jointe aux pièges et sera à retourner au syndicat, en fin de campagne apicole.

Un bilan national sera ensuite établi et publié dans les revues apicoles. ●

